

SÉANCE DU 06 JUIN 2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 23 Contre : 9 Abstentions :	<u>4-2</u>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Absente excusée : Carine MENDEZ.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à des réajustements et des rectifications des crédits inscrits au budget primitif 2023 du budget principal, au moyen d'une décision modificative n°1.

Les éléments ci-dessous récapitulent les virements de crédits de chapitre à chapitre permettant d'ajuster les prévisions budgétaires. La décision modificative s'équilibre à -1.964.313,92 € en fonctionnement et à 1.596.531,75 € en investissement.

Les motifs de cette décision modificative n° 1 sont les suivants :

a) En fonctionnement

- Une affectation de crédits aux chapitre suivants en dépenses de fonctionnement :
 - 011 Charges à caractère général 105.735,00 €
 - 042 Opération ordre de transfert entre sections 4.265,00 €
- Une reprise de crédits aux chapitre suivants en dépenses de fonctionnement :
 - 023 Virement à la section d'investissement -1.974.313,92 €
 - 65 Autres charges de gestion courante - 100.000,00 €
- Une reprise de crédits au chapitre 002 des recettes de fonctionnement à hauteur de - 1.974.313,92 €.
- Une affectation de crédits au chapitre 76 des recettes de fonctionnement de 10.000,00 €.

L'équilibre se fait donc à -1.964.313,92 € en fonctionnement, afin de corriger une erreur de plume sur le budget 2023 et de comptabiliser des dépenses et des recettes supplémentaires.

b) En investissement

- Une affectation de crédits aux chapitres suivants en dépenses :
 - 204 Subventions d'équipement versées 185.000,00 €
 - 21 Immobilisations corporelles 93.506,08 €
 - 23 Immobilisations en cours 20.000,00 €
 - 001 Résultat d'investissement reporté 1.298.025,67 €
- Une affectation de ces crédits aux chapitre suivants en recettes :
 - 021 Virement de la section de fonctionnement 1.147.806,75 €
 - 13 Subvention d'investissement 244.460,00 €
 - 16 Emprunts et dettes assimilés 200.000,00 €
 - 040 Opération ordre de transfert entre sections 4.265,00 €

L'équilibre se fait donc à 1.596.531,75 €, afin de corriger une erreur de plume sur le budget 2023 et de prévoir les travaux concernant la maison des mobilités et le relamping de l'intra-canaux.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	105.735,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	-1.974.313,92 €
023	Virement à la section d'investissement	-1.974.313,92 €	74	Dotations et participations	10.000,00 €
042	Opération ordre de transfert entre sections	4.265,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	-100.000,00 €			
TOTAL		-1.964.313,92 €	TOTAL		-1.964.313,92 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
204	Subventions d'équipement versées	185.000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	200.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	93.506,08 €	13	Subventions d'investissement	244.460,00 €
23	Immobilisations en cours	20.000,00 €	040	Opération ordre de transfert entre sections	4.265,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	1.298.025,67 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1.147.806,75 €
TOTAL		1.596.531,75 €	TOTAL		1.596.531,75 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget principal ;

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faites jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal et autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal.

Article 2 : Autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Fait en l'hôtel de ville, le six juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 juin 2023

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Alain Rochet



Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **14/6/2023**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230606-4-2-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Le Maire Ad. inf.
VIAIN-MOCHET



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230606-4-2-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2023